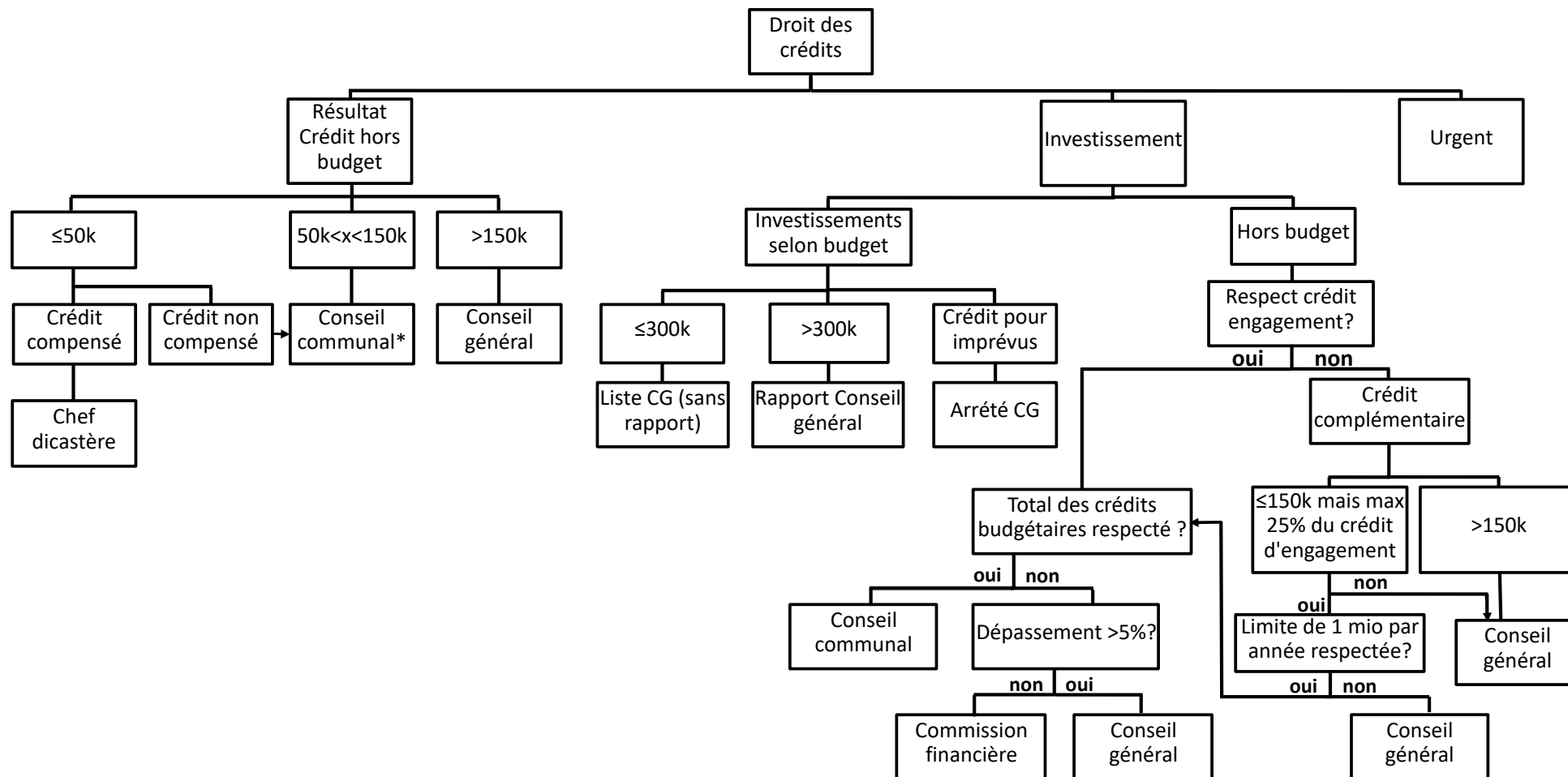


## Schéma des compétences au niveau du droit des crédits



\*Uniquement tant que l'art. 8, al. 1 RCF est respecté. Si l'excédent du bilan est inférieur à 40 millions, une compensation est obligatoire.